



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 19 juin 2018

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 19 avril 2018.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé le préavis 9/2018 concernant un crédit de construction d'un montant de CHF 350'000.-- TTC (trois cent cinquante mille francs) destiné à la construction de collecteurs EU et EC en système séparatif, tel que présenté dans le présent préavis ;**
- **approuvé le préavis 10/2018 concernant un crédit de construction d'un montant de CHF 219'000.- TTC (deux cent dix-neuf mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection de tronçons du chemin du Bois-de-la-Chapelle et de la Route de la Croix-Blanche;**
- **approuvé le préavis 11/2018 concernant un crédit de CHF 70'000.- TTC (septante mille francs) destiné à l'assainissement des locaux et au remplacement de la cuisine de la maison des jeunes (CAJE).**

c) Autres décisions

- élu M. Yann Glayre en qualité de Président du Conseil communal 2018-2019;
- élu MM. Nicolas Häusel et Fabien Loi Zedda en qualité de 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents ;
- élu Mme Mirka Aeschbacher et M. Esteem Okoro en qualité de scrutateurs ;
- élu Mme Paulette De Vrieze Stan et M. Marco Caffaro en qualité de scrutateurs suppléants ;
- élu Mmes Sandrine Cavin, Fabienne Guignard, Cosette Perfect, Patricia Gilliéron-Giroud et MM. Philippe Lienhard, Martin Chevallaz, Jean-Marie Coowar et Jérôme Urio en qualité de membre de la Commission de Gestion 2018 ;
- élu Mme Marisa Dürst et MM. Mazyar Yosefi, Enzo Santacroce, Anton Epp et Philippe Koch en qualité de membre suppléant de la Commission de Gestion 2018 ;
- élu M. Christophe Chablais en qualité de membre suppléant à la Commission de politique régionale;
- refusé la prise en considération du postulat déposé par Mme la conseillère communale Mercedes Assal-Poget demandant à la Municipalité la stratégie envisagée par cette dernière, au sujet des incivilités à Epalinges, pour démasquer les coupables, limiter la recrudescence et diminuer le nombre de déprédations ;
- accepté les comptes et rapport de gestion 2017 de la Municipalité ;
- entendu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Yves Giroud concernant le passage piéton devant la Maison de commune ;
- pris en considération le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

En outre, le Conseil communal a :

- reçu le postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt « Pour un itinéraire sécurisé du Cloalet vers les écoles » ;
- entendu les questions de M. le Conseiller communal Félix Schmidt sur l'enquête et le déboisement au chemin du Polny 59 ;
- reçu l'interpellation déposée par M. le Conseiller Enzo Santacroce sur les comptes ;
- entendu la question de M. le Conseiller Enzo Santacroce sur la machine à dépenser ainsi que la réponse de la Municipalité ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller Enzo Santacroce sur la proposition de récompenser aux mérites le troc d'Epalinges ainsi que la réponse de la Municipalité ;
- reçu les postulats de M. le Conseiller Stéphane Ballaman « Pour soutenir le secteur associatif palinzard, promouvoir et valoriser l'engagement bénévole » et « Pour l'installation d'un fitness urbain accessible à toutes et tous » ;
- reçu l'interpellation déposée par M. le Conseiller Yves Giroud « Incivilités et sécurité à Epalinges » ;
- entendu le vœu de Mme la Conseillers communale Mirka Aeschbacher « Pour une commune accessible à tous » ;
- reçu la motion de M. le Conseiller communal Patrick Assal « Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche » ;
- reçu la motion de M. le Conseiller communal Serge Dudan « Outils pour une évaluation des actes de gestion selon les critères du développement durable » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Michaud visant à augmenter les séances du Conseil à huit par année au lieu de six.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO :

- 10 jours dès l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours après de la Cours constitutionnelle

Epalinges, le 21 juin 2018

LE CONSEIL COMMUNAL